



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MAUROUX

Par arrêté n° 8/2023 en date du 26/04/2023,

Le Maire de Mauroux a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de l'élaboration de la carte communale de la commune de Mauroux.

La Carte Communale a pour objet de définir les zones constructibles et les zones non constructibles.

Le projet de Carte soumis à enquête publique prévoit : 11.32 ha de zones constructibles – 996.68 ha de zones à vocation agricole et naturelle.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale consultable en mairie et jointe au dossier d'enquête publique. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale est également joint au dossier d'enquête publique et publié sur le site internet de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/occitanie-r21.html

Parmi les collectivités territoriales ayant émis un avis figurent la commune de Castéron, le Conseil Départemental.

Monsieur Christian Cardona, Maire de la commune, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

Mme Valérie ANGELE, Ingénieur Qualité, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par Mme la Présidente du tribunal administratif de Pau ;

- L'enquête se déroulera à la mairie de Mauroux. du 5 juin 2023 au 5 juillet 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat soit le lundi de 14h00 à 17h00.
- Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Mauroux :
 - o Lundi 5 juin 2023 de 14h00 à 16h30 ;
 - o Samedi 17 juin 2023 de 9h30 à 12h00 ;
 - o Lundi 26 juin 2023 de 16h00 à 18h30 ;
 - o Mercredi 5 juillet 2023 de 9h00 à 12h00;

Le public pourra prendre connaissance du dossier relatif au projet d'élaboration de la carte communale de Mauroux et soumis à enquête publique :

- Sur le site Internet : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques/Enquetes-en-cours>
- En format papier et sur un poste informatique, mis gratuitement à la disposition du public, au siège de l'enquête (Mairie de Mauroux), aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat soit le lundi de 14h00 à 17h00.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais (30€ pour un dossier papier).

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse : Madame Angelé Valérie N°1 rue de la mairie 32380 Mauroux
- Par courrier électronique à l'adresse : mauroux32.cc@gmail.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de (Mauroux 32380)
- Sur le site Internet : <https://www.gers.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques/Enquetes-en-cours>

A l'issue de l'enquête, la Carte Communale éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvée par délibération du conseil municipal puis transmise au Préfet qui dispose d'un délai de 2 mois pour l'approuver par arrêté préfectoral.

Le Maire, C. CARDONA